



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

HONDURAS

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Honduras est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Honduras.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 POLITIQUE ÉCONOMIQUE	3
2.1 Évolution de l'économie hondurienne.....	4
2.2 Politique monétaire et politique de crédit	4
2.3 Politique budgétaire	5
3 PLAN NATIONAL POUR LA REFONDATION DE LA PATRIE ET LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE 2022-2026	5
4 POLITIQUE COMMERCIALE EXTÉRIEURE	6
4.1 Système commercial multilatéral	6
4.2 Intégration économique de l'Amérique centrale.....	7
4.2.1 Processus d'intégration poussée en vue du libre transit des marchandises et des personnes physiques entre les Républiques du Guatemala et du Honduras	8
4.2.2 Évolution des échanges commerciaux 2021-2022	9
4.2.3 Stratégie centraméricaine de facilitation des échanges et de compétitivité.....	9
4.3 Accords commerciaux régionaux (ACR).....	10
4.3.1 Alliance de pays d'Amérique latine et des Caraïbes contre l'inflation	11
4.4 Commerce extérieur du Honduras.....	11
4.4.1 Exportations	11
4.4.2 Importations	11
5 ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	12

1 INTRODUCTION

1.1. Le dernier examen de la politique commerciale (EPC) du Honduras a été réalisé en 2016. Depuis cette date, un certain nombre d'actions ont été entreprises dans le cadre des politiques nationales, visant à maintenir et à renforcer la politique commerciale du pays. L'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en 2017 a entraîné, aux niveaux national et régional, la mise en œuvre d'une série d'initiatives et d'actions ayant pour but d'améliorer les délais et les coûts de dédouanement, ainsi qu'une simplification administrative des procédures transfrontières.

1.2. Le Honduras a maintenu une politique commerciale ouverte. En ce qui concerne le régime commercial préférentiel, le pays a ajouté à son réseau d'accords commerciaux préférentiels ceux conclus avec le Pérou, la Corée du Sud et le Royaume-Uni. Environ 93,46% des exportations bénéficient de préférences.

1.3. Depuis le dernier examen, le Honduras a poursuivi son engagement en faveur de l'approfondissement de l'intégration économique de l'Amérique centrale. En 2017, la première étape du "Processus d'intégration poussée en vue du libre transit des marchandises et des personnes physiques entre les Républiques du Guatemala et du Honduras" a été mise en œuvre, et des modèles de postes-frontières intégrés et de bureaux de douane périphériques ont été conçus pour exercer le contrôle de la circulation des marchandises.

1.4. Dans le cadre de ce processus, le commerce des marchandises a été facilité et la déclaration préalable a été introduite pour les opérations de commerce entre le Guatemala et le Honduras, de même que la transmission électronique des certificats sanitaires et phytosanitaires. Des développements informatiques relatifs à la transmission des documents couvrant les opérations de commerce effectuées à l'intérieur du territoire douanier unique sont devenus opérationnels et s'appliquent par exemple à la facture et déclaration unique centraméricaine (FYDUCA), à la notification des mesures SPS, à la déclaration préalable et à la transmission électronique des certificats sanitaires et phytosanitaires.

1.5. Le Plan national de la Présidente Xiomara Castro pour la refondation de la Patrie et la construction de l'État socialiste et démocratique établit que la politique étrangère sera ouverte aux peuples et aux nations du monde, dans un rigoureux respect de la réciprocité. Le Plan précise en outre que la défense de la souveraineté et la solidarité constitueront les axes transversaux de la politique étrangère fondée sur l'intérêt national et la complémentarité au sein de la communauté des nations.

1.6. Dans ce contexte, en ce qui a trait à la création d'emplois et aux nouvelles possibilités, le Honduras met l'accent sur: a) la création d'emplois de masse et inclusifs pour les jeunes et les personnes défavorisées; b) un modèle de stimulation économique en faveur des microentreprises des secteurs sociaux, garantissant l'accès à des emplois décents et durables; c) la garantie de sécurité juridique dans des conditions sociopolitiques stables, qui favorisera la confiance, l'investissement privé et la croissance économique à long terme.¹

1.7. Le rapport qui suit expose, dans un souci de transparence et de respect des obligations contractées dans le cadre du système commercial multilatéral, les principaux éléments de la politique commerciale et économique du Honduras depuis le dernier examen.

2 POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2.1. Pendant la période à l'examen, l'activité économique du Honduras a été soutenue principalement par la production nationale de marchandises et de services dont la croissance se poursuit en dépit de conditions défavorables à l'échelle mondiale; par l'augmentation de la demande intérieure et extérieure, et la mise en œuvre de mesures visant à soutenir l'activité économique et la création d'emplois (disponibilité de ressources financières, refonte du budget, subventions aux carburants et à l'énergie, entre autres); ainsi que par l'augmentation des envois de fonds aux familles, qui ont contribué au dynamisme des dépenses de consommation des ménages.

¹ Plan national pour la refondation de la Patrie et la construction de l'État socialiste et démocratique 2022-2026, page 21.

2.2. L'administration de la Présidente Xiomara Castro préconise des changements structurels dans la gestion de l'ordre économique du pays, ainsi que la nécessité d'une coordination entre les institutions. Par ailleurs, elle considère qu'il est prioritaire de promouvoir, dans les zones urbaines et rurales, la création d'emplois assortis de salaires équitables et décents qui permettent de couvrir le coût du panier de base et de réactiver l'économie. Le volet rural intègre également l'objectif de développement agricole et de souveraineté alimentaire.

2.1 Évolution de l'économie hondurienne

2.3. La Banque mondiale a classé l'économie hondurienne dans le groupe des économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; des hauts et des bas ont été enregistrés pendant la période à l'examen (2016-2022), notamment ceux liés aux crises générées par la pandémie de COVID-19 en 2020 et par les tempêtes tropicales Eta et Iota durant la même année.

2.4. Le PIB du Honduras a augmenté à un taux annuel moyen de 3,8% entre 2016 et 2019, ce qui a permis une hausse du revenu par habitant au cours de la période considérée. La croissance a été soutenue principalement par les dépenses de consommation des particuliers, alimentées en grande partie par les envois de fonds de l'étranger qui ont une incidence considérable sur l'économie du pays.

2.5. En 2020, l'économie hondurienne a été pénalisée par la pandémie de COVID-19 qui a entraîné une contraction du PIB de l'ordre de 9% et une chute de la demande extérieure. Toutes les composantes de la demande globale se sont contractées, mais la baisse de la formation brute de capital, de 23,8% à prix constants, a été la plus prononcée. L'ensemble des secteurs productifs a été touché.

2.6. Malgré cela, les conditions macroéconomiques se sont améliorées en 2021 et 2022. Le PIB réel a augmenté de 12,5% en 2021 et de 4,4% en glissement annuel au cours des trois premiers trimestres de 2022, la croissance pour l'ensemble de l'année étant estimée à 4,0%. À l'exception de la construction et des industries extractives, tous les secteurs ont progressé: l'intermédiation financière (14,0%); le secteur manufacturier (7,6%); ainsi que le commerce (3,2%), les services d'hôtellerie et de restauration (23,3%); l'électricité et la distribution d'eau (1,3%); et le transport (6,6%).

2.7. En termes constants, l'offre globale a augmenté de 5,6%, après un rebond de 21,4% en 2021, qui s'explique à la fois par l'amélioration de l'offre intérieure et par l'augmentation des importations de marchandises et de services (7,4%).

2.2 Politique monétaire et politique de crédit

2.8. Selon la Banque centrale du Honduras (BCH), la politique monétaire menée entre 2016 et 2019 a été prudente et plutôt restrictive dans la mesure où le taux directeur a été maintenu à des niveaux compris entre 5,5% et 5,75%. Avant la pandémie et face à un ralentissement de la croissance de l'économie nationale, la BCH a décidé à deux reprises, en décembre 2019 et en février 2020, de réduire le taux directeur de 25 points de base pour le ramener à 5,25%.

2.9. Par la suite, dans un contexte caractérisé par l'aggravation de la pandémie de COVID-19 (renforcement des mesures de confinement de la population et restriction de la mobilité des marchandises et des services) qui a entraîné une détérioration de l'activité économique et de l'emploi, la BCH a, entre autres mesures, autorisé trois baisses supplémentaires du taux directeur en 2020: de 5,25% à 4,50% en mars, à 3,75% en août et à 3,00% en novembre, taux actuellement en vigueur.

2.10. Pendant une partie de la période précédant la pandémie, la BCH a poursuivi une politique monétaire axée sur le maintien d'une inflation faible et stable et d'un niveau adéquat de réserves internationales, grâce à l'analyse périodique de la conjoncture et des perspectives nationales et internationales. La Banque ajuste la conduite de cette politique de manière à conserver des niveaux de liquidité du système financier compatibles avec la stabilité des prix.

2.11. Durant la période à l'examen, l'inflation est généralement restée dans la fourchette de tolérance établie, sauf en 2022, année pendant laquelle l'inflation a été impactée par des chocs externes découlant de problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

2.12. En 2022, l'augmentation des pressions inflationnistes au niveau mondial due à la hausse des coûts internationaux qui a affecté les prix des matières premières, principalement l'énergie et les produits alimentaires, a entraîné une accélération de l'inflation intérieure; celle-ci a atteint son niveau maximal, soit 10,86%, en juillet 2022. Les trois postes qui ont le plus contribué à la hausse de l'inflation totale ont été les suivants: les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées; le transport; et le logement, l'eau et l'électricité.² L'inflation de base (qui exclut les produits alimentaires issus de l'agriculture, les carburants et l'énergie) a affiché un comportement analogue à celui de l'inflation totale, à savoir 9,16% en juillet 2022, en raison de la hausse des prix des matières premières et des carburants, ainsi que des pressions inflationnistes générées – quoique dans une moindre mesure – par la demande globale et un processus d'ajustement des coûts de production.³

2.3 Politique budgétaire

2.13. La formulation et la mise en œuvre de la politique budgétaire du Honduras au cours de la période considérée ont mis l'accent sur l'assainissement des finances publiques, la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.

2.14. En mai 2016, la Loi sur la responsabilité budgétaire a été approuvée, fixant des objectifs macrobudgétaires qui ont défini la voie à suivre au moment de prendre des décisions stratégiques relatives à la politique budgétaire pendant la période à l'examen.

2.15. L'administration actuelle de la Présidente Castro, par l'intermédiaire du Ministère des finances, a publié le Cadre macrobudgétaire à moyen terme MMFMP-2023-2026, qui est une feuille de route visant à orienter les décisions stratégiques de la politique économique et budgétaire du pays dans le but de réduire le déficit, d'assainir les finances publiques, de soutenir la stabilité macroéconomique et de stimuler la croissance économique inclusive du Honduras.

2.16. En 2022, la situation budgétaire s'est considérablement améliorée, en partie grâce à la reprise économique postpandémique. L'Administration centrale a dégagé un excédent de 14 000,9 millions de HNL au cours des neuf premiers mois de 2022, principalement du fait de l'augmentation des recettes fiscales et de la diminution des dépenses d'investissement. Les recettes totales se sont élevées à 112 247,4 millions de HNL (16 053,9 millions de HNL de plus qu'à la même période de 2021).

3 PLAN NATIONAL POUR LA REFONDATION DE LA PATRIE ET LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE 2022-2026

3.1. Le "Plan national pour la refondation de la Patrie et la construction de l'État socialiste et démocratique 2022-2026" trace la voie à suivre pour l'édification d'un État socialiste et démocratique et d'un pays doté de force de volonté citoyenne et populaire.

3.2. Selon le Cadre macrobudgétaire à moyen terme MMFMP-2023-2026, le "Plan stratégique national 2022-2026 bicentenaire de la refondation de la Patrie et la construction de l'État socialiste démocratique"⁴ est l'instrument de planification à moyen terme dans le cadre duquel s'articulent les interventions du secteur public visant à progresser dans la réalisation des objectifs de développement à long terme. Cet instrument de planification établit cinq secteurs stratégiques de développement, à savoir: i) Gouvernance, ii) Secteur social, iii) Économie, iv) Environnement et v) Sécurité et justice, pour lesquels sont fixés les objectifs stratégiques suivants:

² Selon la BCH, ces trois postes rendent compte d'environ 69,1% de l'inflation en glissement annuel. Parmi les aliments transformés qui ont enregistré les plus fortes hausses de prix, figurent les produits suivants: café moulu, beurre végétal, viande de volaille et de bœuf, riz calibré, lait en poudre et pasteurisé, boissons non alcoolisées en bouteille. Les produits alimentaires issus de l'agriculture qui ont connu une augmentation de prix sont les suivants: haricots rouges, maïs, œufs de poule, tourtes de maïs, pommes de terre, choux, produits laitiers, piments doux, tomates prunes et oignon rouge. Banque centrale du Honduras (2022), *Revisión de Programa Monetario 2022-2023*, août 2022. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Revisi%C3%B3n%20Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.

³ Banque centrale du Honduras (2022), *Revisión del Programa Monetario 2022-2023*, août 2022. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Revisi%C3%B3n%20Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.

⁴ Cadre macrobudgétaire à moyen terme MMFMP-2023-2026, page 64.

- a. Refonder le Honduras par la construction d'un État socialiste démocratique basé sur l'équité afin que soient garanties la prospérité commune ainsi que la protection des droits des individus, des communautés (peuples indigènes) et de la nature.
- b. Garantir l'égalité d'accès de la population à la protection et à la prévoyance sociales, à la promotion de l'art, de la science, de la culture et du sport, ainsi qu'à des services gratuits et de qualité en matière d'éducation, de santé et de formation, en tant que mécanismes de réduction de la pauvreté.
- c. Renforcer et accroître le rôle de l'État dans l'économie, en améliorant la fourniture de services publics, la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques et la correction des distorsions du marché, afin de promouvoir un développement humain soutenu et durable.
- d. Assurer la protection des biens communs naturels pour qu'ils puissent être utilisés et gérés de manière durable: services écosystémiques, ressources en eau pour la consommation humaine, la production, la production hydroélectrique, l'irrigation, etc.
- e. Garantir la sécurité des citoyens et l'accès effectif à un système judiciaire intégré, afin de créer un environnement propice au développement de l'investissement et de garantir le bien-être de la population hondurienne.

3.3. En outre, les objectifs stratégiques du Plan sont complétés par trois axes transversaux: i) Défense des droits humains, ii) Égalité des genres: "Rien sur nous, sans nous"; iii) Développement territorial.

3.4. Afin de promouvoir la croissance et la diversification du secteur agricole, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Honduras élabore une nouvelle politique sectorielle assortie de stratégies d'intervention. Cette politique sera inclusive et prévoira l'utilisation de technologies innovantes et durables pour diversifier la production agricole et augmenter la productivité.

3.5. Cette politique devrait également réduire la vulnérabilité au changement climatique.

4 POLITIQUE COMMERCIALE EXTÉRIEURE

4.1. La politique commerciale menée par le Honduras s'articule autour des axes suivants: i) participation au système commercial multilatéral sous les auspices de l'OMC; ii) approfondissement de l'intégration économique de l'Amérique centrale; iii) élargissement du réseau d'accords commerciaux préférentiels avec des partenaires stratégiques ou avec ceux qui entretiennent avec le pays les relations diplomatiques les plus cordiales et les plus amicales.

4.1 Système commercial multilatéral

4.2. En tant que Membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Honduras considère qu'une participation active au système commercial multilatéral est d'une grande importance. C'est pourquoi, dans le cadre de sa participation au Programme de Doha pour le développement (PDD), le pays a réitéré son engagement en faveur d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles claires et équitables, accordant une grande priorité à la défense et à la promotion d'une Organisation inclusive, ouverte et transparente qui agisse efficacement au profit de ses Membres et réponde à leurs besoins en matière de développement et de bien-être.

4.3. Par ailleurs, le Honduras soutient la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié et aux autres flexibilités qui permettent de préserver les secteurs les plus sensibles des économies en développement, et reste attaché à l'aboutissement des négociations qui placent le développement au cœur des résultats, conformément aux mandats convenus et aux décisions prises par les Membres.

4.4. Le Honduras estime qu'il est nécessaire de répondre aux préoccupations et aux priorités des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits alimentaires concernant des questions telles que le traitement du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, le mécanisme de sauvegarde spéciale et la détention de stocks publics,

autant d'éléments essentiels qui permettent de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de bien-être des agriculteurs et de réduction de la pauvreté, entre autres.

4.5. Le pays est favorable à l'examen, au sein de l'OMC, de questions qui correspondent à la réalité dynamique et évolutive du commerce international. C'est pourquoi il s'efforce de participer de manière constructive aux initiatives conjointes sur les MPME, le commerce électronique, la facilitation des investissements pour le développement, l'autonomisation des femmes (thème encadré par le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres), ainsi qu'aux discussions sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, et à l'initiative sur le commerce et la durabilité environnementale.

4.6. D'autre part, le Honduras convient de la nécessité impérieuse de mettre à jour les règles commerciales multilatérales, raison pour laquelle il est extrêmement urgent pour le pays de pouvoir compter sur un système de règlement des différends doté d'un Organe d'appel fonctionnel et efficace. C'est pourquoi il a participé à la présentation de propositions visant à promouvoir les débats entre les Membres sur le fonctionnement de l'Organe d'appel, ce qui a influencé la création de ce que l'on appelle le "Processus Walker".

4.7. Ces éléments sont conformes aux objectifs de développement stratégique à long terme du "Plan national pour la refondation de la Patrie et la construction de l'État socialiste et démocratique 2022-2026", qui mettent l'accent sur les droits humains, l'égalité des sexes et la reconnaissance du développement relatif des pays.

4.2 Intégration économique de l'Amérique centrale

4.8. Le Honduras est membre fondateur du processus d'intégration économique depuis la signature, le 13 décembre 1960, du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale portant création du Marché commun centraméricain (MCCA) composé du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, en vue de perfectionner une zone de libre-échange et d'adopter un tarif douanier centraméricain uniforme. En outre, le Traité contient l'engagement de constituer une union douanière entre les territoires de ses parties.

4.9. Le Protocole annexé au Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (Protocole de Guatemala), conclu le 29 octobre 1993, établit et consolide le Sous-Système d'intégration économique en l'adaptant au nouveau cadre institutionnel du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et aux besoins des pays de la région. Le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua, auxquels s'est ajouté le Panama le 6 mai 2013, font partie du Sous-Système d'intégration économique.

4.10. S'appuyant sur la création de l'Union douanière centraméricaine, les pays envisagent l'élimination des taxes ou barrières douanières (taxes perçues à l'entrée des marchandises et autres) entre les pays membres de l'Union, ainsi que l'adoption d'un tarif extérieur commun pour les produits en provenance ou à destination de pays tiers ou d'autres blocs commerciaux.

4.11. Les principaux avantages sont les suivants:

- efficacité des échanges;
- diminution des frais de transport et administratifs;
- renforcement et développement de l'infrastructure logistique;
- renforcement du commerce intrarégional;
- accroissement de la concurrence dans la région.

4.12. Le Honduras continue de participer activement aux travaux visant à perfectionner et à approfondir l'intégration économique de l'Amérique centrale, s'agissant en particulier des mesures nécessaires pour faire avancer l'établissement de l'Union douanière centraméricaine; et poursuit l'harmonisation du cadre réglementaire sur les sujets suivants: questions tarifaires, questions

douanières, règles d'origine, mesures sanitaires et phytosanitaires, politique de la concurrence, règlement des différends, prescriptions techniques, et procédures, directives et contrôles appliqués dans la région pour faciliter les échanges et parvenir à une reconnaissance mutuelle des enregistrements sanitaires, spécifiquement pour les enregistrements de produits alimentaires et de boissons, de médicaments, de cosmétiques, de produits d'hygiène, de médicaments vétérinaires, d'engrais, d'aliments pour animaux et de pesticides à usage domestique et professionnel.

4.13. Actuellement, et conformément aux objectifs fixés dans les plans de travail approuvés par le Conseil des ministres de l'intégration économique de l'Amérique centrale (COMIECO), des progrès ont été réalisés dans les domaines des droits de douane, des douanes, de la facilitation des échanges et des réglementations techniques.

4.2.1 Processus d'intégration poussée en vue du libre transit des marchandises et des personnes physiques entre les Républiques du Guatemala et du Honduras

4.14. Le processus d'intégration poussée, dans sa première phase entre le Guatemala et le Honduras, a été lancé par la Déclaration des Présidents le 13 décembre 2014, conformément aux instruments juridiques de l'intégration économique centraméricaine. Les travaux ont avancé de manière graduelle et progressive avec pour objectif d'accélérer la constitution de l'Union douanière et la libre mobilité des personnes physiques entre les deux pays.

4.15. Le 26 juin 2017, la première étape du processus d'intégration poussée a été mise en œuvre, sous la forme d'un territoire douanier unique réunissant le Guatemala et le Honduras, territoire sur lequel s'effectuent les échanges de marchandises communautaires⁵ qui jouissent de la libre circulation et de marchandises exclues de ce régime.

4.16. Sur la base des instruments juridiques relevant de l'intégration poussée, un territoire douanier unique a été mis en place entre les États parties, et des modèles de postes frontières intégrés et de bureaux de douane périphériques ont été conçus pour exercer le contrôle de la circulation des marchandises et des personnes physiques.

4.17. À l'intérieur du territoire douanier unique ont lieu les échanges de marchandises communautaires (marchandises obtenues, collectées, produites, ouvrées ou transformées sur le territoire douanier unique) en libre circulation. Les biens meubles provenant de pays tiers, qui ont été nationalisés dans l'un des États parties, dans le respect des obligations fiscales et non fiscales, et les marchandises communautaires exclues de la libre circulation sont également considérés comme des marchandises communautaires.

4.18. Le Guatemala et le Honduras sont signataires du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et du Protocole annexé au Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (Protocole de Guatemala), modifié le 27 février 2002, et continuent donc à faire partie de la zone de libre-échange centraméricaine, au sein de laquelle les marchandises originaires des États parties au Sous-système économique s'échangent librement.

4.19. Les postes frontières intégrés (PFI) d'Agua Caliente, d'El Florido et de Corinto sont opérés conformément aux procédures définies dans le Règlement sur le fonctionnement. En raison de l'augmentation des opérations de commerce, les autorités compétentes de chaque État partie ont augmenté le nombre de personnes affectées à chaque PFI. Le bureau de douane périphérique prioritaire de Tecún Umán II, situé au Guatemala, et les bureaux de douane de Puerto Cortés et Guasaule, situés au Honduras, n'ont enregistré aucune opération d'importation ou d'exportation relevant du processus d'intégration poussée, bien qu'ils soient autorisés depuis le 1^{er} octobre 2020.

4.20. Dans le cadre de ce processus, des progrès ont été réalisés en matière de facilitation des échanges de marchandises communautaires grâce à la mise en application de la déclaration préalable pour les opérations de commerce entre le Guatemala et le Honduras et entre le Guatemala

⁵ On entend par marchandises communautaires les biens meubles obtenus, collectés, produits, ouvrés ou transformés sur le territoire douanier unique. De même, les biens meubles provenant de pays tiers, qui ont été nationalisés dans l'un des États parties, dans le respect des obligations fiscales et non fiscales, sont considérés comme des marchandises communautaires (article 3 du Règlement sur le fonctionnement de l'intégration poussée en vue du libre transit des marchandises et des personnes physiques entre les Républiques du Guatemala et du Honduras).

et El Salvador, ainsi qu'à la transmission électronique des certificats sanitaires et phytosanitaires. Des développements informatiques relatifs à la transmission des documents couvrant les opérations de commerce effectuées à l'intérieur du territoire douanier unique sont devenus opérationnels et s'appliquent par exemple à la FYDUCA, à la notification des mesures SPS, à la déclaration préalable et à la transmission électronique des certificats sanitaires et phytosanitaires.

4.21. Au cours de la phase actuelle de mise à niveau, des travaux sont menés pour améliorer les procédures administratives et opérationnelles dans les Centres de facilitation des échanges et les bureaux de douane périphériques.

4.2.2 Évolution des échanges commerciaux 2021-2022

4.22. Le commerce des marchandises communautaires à l'intérieur du territoire douanier unique en 2022 a augmenté de 4,1% par rapport à 2021; le montant des échanges en 2022 a été de 1 508,3 millions d'USD contre 1 449,4 millions d'USD en 2021. Le commerce en provenance du Guatemala à destination du Honduras a été de 1 204,2 millions d'USD (soit 79,8% du commerce total) et le commerce en provenance du Honduras à destination du Guatemala s'est élevé à 304,1 millions d'USD (soit 20,2% du total).

4.23. En 2022, les échanges de marchandises communautaires à l'intérieur du territoire douanier unique documentés à l'aide de la FYDUCA se sont élevés à 650,6 millions d'USD, soit 43,1% du commerce total, tandis que les échanges documentés à l'aide de la DUCA-F se sont élevés à 857,7 millions d'USD, soit 56,9% du commerce total.

4.24. En ce qui concerne les documents transmis relatifs aux opérations de commerce et d'exportation relevant de la déclaration DUCA-F et aux transferts relevant de la FYDUCA en 2022, le comportement a été similaire à celui observé en 2021.

4.25. El Salvador a entamé les démarches d'adhésion au processus d'intégration poussée le 26 juillet 2017, pour devenir membre à part entière de l'Instance ministérielle en 2018. Ce pays s'efforce d'atteindre l'état d'avancement du processus d'intégration poussée existant entre le Guatemala et le Honduras. L'Instance ministérielle doit encore adopter l'acte administratif pertinent pour qu'El Salvador puisse mettre en œuvre ce processus et faire partie du territoire douanier unique.

4.26. Il est important de mentionner qu'en 2022, les autorités chargées des douanes, de l'immigration et des mesures sanitaires et phytosanitaires du Honduras et d'El Salvador ont travaillé sur les flux et les procédures afin de procéder à des opérations intégrées au poste frontière d'El Amatillo.

4.2.3 Stratégie centraméricaine de facilitation des échanges et de compétitivité

4.27. La Plate-forme numérique centraméricaine de commerce extérieur (PDCC), dont le Honduras fait partie, est l'un des trois axes transversaux de la Stratégie centraméricaine de facilitation des échanges et de compétitivité (ECFC). Cette stratégie encourage les pays à mettre en œuvre une plate-forme informatique régionale en vue de l'intégration des informations et des processus relatifs à la gestion des douanes, des produits phytosanitaires et zoosanitaires, de l'immigration et du guichet unique, et qui contribue à la facilitation des échanges ainsi qu'à l'intégration économique régionale.

4.28. L'objectif de la plate-forme est de faire en sorte que les infrastructures régionales soient interconnectées et que l'interopérabilité soit assurée entre les systèmes douaniers, migratoires, sanitaires, agricoles et de sécurité (police) déjà en place au niveau national, ainsi qu'avec certaines initiatives déjà établies et d'autres qui ont été lancées au niveau régional, afin de permettre aux services d'évoluer et d'innover dans un souci d'efficacité et d'amélioration des transactions commerciales, d'accroître la participation des acteurs publics et privés et de poursuivre l'homogénéisation et la modernisation des services actuellement exécutés dans le cadre des processus de commerce extérieur de la région centraméricaine.

4.29. La Stratégie centraméricaine de facilitation des échanges et de compétitivité (ECFC), approuvée le 22 octobre 2015, est conçue selon un modèle de gestion coordonnée des frontières (GCF) et comprend cinq mesures prioritaires à court terme, huit mesures à moyen et long termes et trois axes transversaux. Les mesures à moyen et long termes sont regroupées en 8 piliers

intégrant 112 activités parmi lesquelles figurent des actions stratégiques, des projets phares, des étapes nationales, des étapes régionales, des paramètres régionaux communs et des renseignements complémentaires.

4.30. Le Honduras participe activement à l'ECFC afin de respecter les orientations stratégiques axées sur la réduction des délais d'exportation et d'importation, qui ont pour but de tirer pleinement parti du marché centraméricain, de stimuler les flux commerciaux et d'accroître la compétitivité des entreprises, en particulier des MPME.

4.31. Le Honduras, par le Décret exécutif numéro PCM-039-2018 daté du 20 novembre 2018, a créé le Comité national de la facilitation des échanges (CONFACO), conformément à l'article 23.2 de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aux termes duquel chaque Membre s'engage à maintenir un Comité national de la facilitation des échanges ou à désigner un mécanisme existant pour faciliter à la fois la coordination et la mise en œuvre des dispositions de l'Accord au plan interne. Ce comité, mis en place le 28 janvier 2019, avec la participation des secteurs public et privé, a pour objectif de travailler de façon concertée avec toutes les institutions impliquées dans la mise en œuvre et l'application des initiatives de facilitation des échanges et de gérer les mécanismes de coopération interinstitutionnelle qui contribuent à la facilitation des échanges.

4.32. Le CONFACO est un organe collégial rattaché au Ministère du développement économique, en tant que coordonnateur de la mise en œuvre et de l'exécution de la politique nationale de facilitation des échanges selon laquelle le secrétariat technique du Comité est coordonné par le Ministère du développement économique.

4.33. Le Comité s'appuie sur trois piliers qui constituent la base ou le guide de son activité, et qui orientent ses efforts depuis sa création:

1. l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.
2. la Stratégie centraméricaine de facilitation des échanges, qui met l'accent sur la gestion coordonnée des frontières.
3. le Processus d'intégration poussée (Union douanière).

4.3 Accords commerciaux régionaux (ACR)

4.34. Au cours de la période considérée, le Honduras a conclu trois nouveaux accords commerciaux, ce qui lui a donné accès à de nouveaux marchés à des conditions préférentielles.

4.35. L'adhésion aux accords avec le Pérou en 2017, la Corée en 2019 et la Grande-Bretagne à la suite du BREXIT en 2021 a permis au Honduras de s'ouvrir à plus de 40 pays représentant environ 1 140 millions de consommateurs.

Tableau 4.1 Nouveaux accords commerciaux régionaux

	Accord	Date d'entrée en vigueur
1	Accord de libre-échange entre le Pérou et le Honduras	1 ^{er} janvier 2017
2	Accord de libre-échange entre la Corée et l'Amérique centrale	1 ^{er} octobre 2019
3	Accord d'association entre l'Amérique centrale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 ^{er} janvier 2021

4.36. Grâce aux nouveaux accords, le Honduras applique et administre 14 accords commerciaux régionaux, dont le Marché commun centraméricain (MCCA).

4.37. Il convient de souligner que l'Accord d'association entre l'Amérique centrale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord garantit la continuité des conditions d'accès aux marchés et des autres disciplines négociées dans le cadre de l'Accord d'association entre l'Amérique centrale et l'UE. Par conséquent, le calendrier de réduction tarifaire, les préférences tarifaires et les contingents (régionaux et nationaux) convenus dans l'Accord d'association entre l'Amérique centrale et l'UE sont maintenus.

4.3.1 Alliance de pays d'Amérique latine et des Caraïbes contre l'inflation

4.38. Dans le but de promouvoir un plan anti-inflationniste visant à freiner la hausse des prix des produits alimentaires de base et des produits intermédiaires dans la région, le Honduras participe à l'initiative dénommée "*Alliance de pays d'Amérique Latine et des Caraïbes contre l'inflation*" menée par le Mexique. La première réunion dans le cadre de cette initiative s'est tenue au niveau des chefs d'État, le 5 avril 2023.

4.39. L'objectif du sommet était de former une alliance pour trouver des solutions concertées aux pressions sur les prix et aux pénuries de produits composant le panier de base, ainsi que pour renforcer l'intégration et le commerce au niveau régional. À l'issue de la réunion, les pays participants ont pris l'engagement d'avancer dans les domaines des mesures d'assouplissement des échanges, des installations logistiques, des facilités de financement et autres, afin que les échanges de produits du panier de base et de produits intermédiaires puissent se faire dans de meilleures conditions, en privilégiant la réduction des coûts.

4.40. Afin d'atteindre ces objectifs, un groupe de travail technique a été créé et chargé d'établir un plan d'action visant à permettre l'adoption de mesures de facilitation des échanges et ainsi faire face aux prix élevés des produits de base et des intrants. Ce plan d'action comprend notamment l'élaboration d'un cadre pour la suppression des obstacles et l'harmonisation des réglementations et des certifications sanitaires et phytosanitaires.

4.4 Commerce extérieur du Honduras

4.41. En 2022, le commerce extérieur du Honduras a maintenu la tendance selon laquelle la majeure partie des échanges s'effectuent sous régime préférentiel, en raison de l'application d'une politique commerciale qui a favorisé la négociation d'accords commerciaux régionaux.

4.4.1 Exportations

4.42. En ce qui a trait aux exportations totales du Honduras en 2022, 93,46% ont été réalisées en régime préférentiel et 6,54% en régime non préférentiel. Le tableau 4.2 présente la part des échanges préférentiels par rapport aux échanges non préférentiels.

Tableau 4.2 Honduras: part en pourcentage des exportations préférentielles et non préférentielles, 2017-2022

(Millions d'USD)

Années	Régime préférentiel	%	Régime non préférentiel	%	Exportations totales
2017	4 267,17	93,94	275,13	6,06	4 542,30
2018	4 035,22	93,12	298,13	6,88	4 333,35
2019	3 943,27	93,16	289,69	6,84	4 232,96
2020	4 004,95	94,04	253,91	5,96	4 258,86
2021	4 890,92	94,00	311,93	6,00	5 202,85
2022	5 703,00	93,46	399,07	6,54	6 102,07

Source: Banque centrale du Honduras.

4.43. Les États-Unis ont été la principale destination des exportations totales du Honduras en 2022 (32,95%), suivis du Guatemala et d'El Salvador dans la région d'Amérique centrale, et de l'Allemagne et de l'Italie en Europe.

4.44. Il convient de mentionner qu'en régime préférentiel pour l'année 2022, les États-Unis ont été la principale destination avec 35,3%, suivis de l'Amérique centrale avec 26,4% et de l'Union européenne avec 22,9%.

4.45. En régime non préférentiel, toujours pour la même année 2022, le Japon a été la principale destination des exportations avec 22,8%.

4.4.2 Importations

4.46. Les importations sont traitées différemment selon leur origine. En 2022, 72,68% des importations totales ont été effectuées en régime préférentiel et 27,32% en régime non préférentiel.

Tableau 4.3 Honduras: part en pourcentage des importations préférentielles et non préférentielles, 2017-2022

(Millions d'USD)

Années	Régime préférentiel	%	Régime non préférentiel	%	Importations totales
2017	7 546,66	77,94	2 136,33	22,06	9 682,98
2018	8 002,96	74,62	2 721,46	25,38	10 724,42
2019	7 628,42	73,67	2 725,76	26,33	10 354,18
2020	6 562,35	73,26	2 395,37	26,74	8 957,72
2021	9 498,14	71,84	3 723,69	28,16	13 221,84
2022	11 074,97	72,68	4 162,50	27,32	15 237,48

Source: Banque centrale du Honduras.

4.47. Les États-Unis ont été la principale origine des importations totales en 2022 (34,09%), suivis par la République populaire de Chine (13,78%) et le Guatemala (10,47%). En régime préférentiel, au cours de la même année 2022, la part des États-Unis a été de 46,9%, celle de l'Amérique centrale de 29,1% et celle du Mexique de 8,6%.

4.48. En régime non préférentiel, la République populaire de Chine a été la principale origine des importations avec 50,42%, suivie du Brésil avec 7,6% et de l'Inde avec 7,2%.

5 ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

5.1. La politique commerciale du Honduras continuera de respecter les engagements pris au niveau international, tout en veillant à réduire l'écart commercial auquel le pays est confronté.

5.2. La modernisation de la gestion et du fonctionnement de l'Administration des douanes honduriennes est essentielle pour optimiser l'automatisation et les processus de contrôle. À cet égard, il est important de souligner que des technologies spécialisées seront introduites pour réduire la fraude fiscale et accroître la fiabilité informatique de la gestion opérationnelle des douanes, sans négliger la facilitation des échanges dans le cadre des stratégies nationales et régionales.

5.3. Le Honduras continuera de jouer un rôle actif et dynamique dans la gestion des accords commerciaux préférentiels existants. Ceux-ci feront l'objet d'une révision dans le but de trouver des éléments qui permettraient le rétablissement des structures productives touchées par la libéralisation du commerce, tout particulièrement en ce qui concerne la souveraineté alimentaire. Le secteur agricole est essentiel pour atteindre cette souveraineté. À cet égard, la nouvelle politique agricole de la Présidente Xiomara Castro devrait avoir un effet positif et favoriser la croissance durable ainsi que la diversification du secteur. Le Honduras continuera d'apporter son soutien et de participer aux initiatives visant à trouver des solutions pour réduire le coût des produits alimentaires et faciliter l'accès à ces produits.

5.4. Le pays participera activement aux discussions au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et soutiendra le processus de réforme dans lequel celle-ci est plongée, en accordant une attention particulière aux intérêts des petites économies vulnérables telles que le Honduras.

5.5. En outre, le Honduras donnera une impulsion aux relations commerciales avec les pays qui expriment des intérêts mutuels et partagés. L'intégration régionale sera renforcée et des efforts seront déployés pour incorporer le pays dans les chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, les travaux se poursuivront pour défendre les intérêts commerciaux du pays.

5.6. Dans le domaine de la politique budgétaire, l'administration fiscale dans son ensemble sera améliorée et une réforme fiscale sera lancée afin de mettre en place un système d'imposition progressif et de corriger les abus et l'évasion fiscale.

5.7. Du point de vue de l'État, la protection des ressources naturelles favorise directement et indirectement l'exercice de tous les droits humains, y compris les droits à la vie, au logement, à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation, à la santé, au développement, à la sécurité personnelle et à un niveau de vie adéquat. Le Plan national pour la refondation de la patrie et la construction de l'État socialiste et démocratique de la Présidente Xiomara Castro garantira la protection des droits humains par le strict respect des conventions internationales dont le Honduras est signataire.